Plan Local d'Urbanisme

LES CONTAMINES MONTJOIE

Pièce 3. Orientations d'Aménagement et de Programmation

PLU approuvé le	Déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU
Le 9 novembre 2017	Le 28 aout 2025

CAP.T Collectif d'Accompagnement de Projets de Territoire

Sylvie VALLET, Urbaniste OPQU, mandataire

Michèle PRAX, Urbaniste titulaire du diplôme d'architecte dplg

Caroline GIORGETTI, Sites & Paysages

Evinerude, Environnement

Me Ségolène COGNAT, Avocate

98 Route des Coquettes - 38850 CHIRENS - T. 04 76 05 30 82 / 06 15 76 38 99

http://www.capterritoires.fr

OAP Centre-village

Etat actuel *(rappel diagnostic)*

Une image routière : Large gabarit de la voie - Traitement de sol enrobé - Peinture au sol
Des cheminements et continuités piétonnes peu satisfaisants
Des espaces publics de rencontre peu attrayants : place du village, espace patinoire.

Enjeux

- **Amélioration des espaces piétonniers et de rencontre**
- **Atténuation de l'image routière**
- **Mise en valeur paysagère de la traversée en s'appuyant sur les patrimoines (bâtis, paysagers)**

Etat actuel *(rappel diagnostic)*

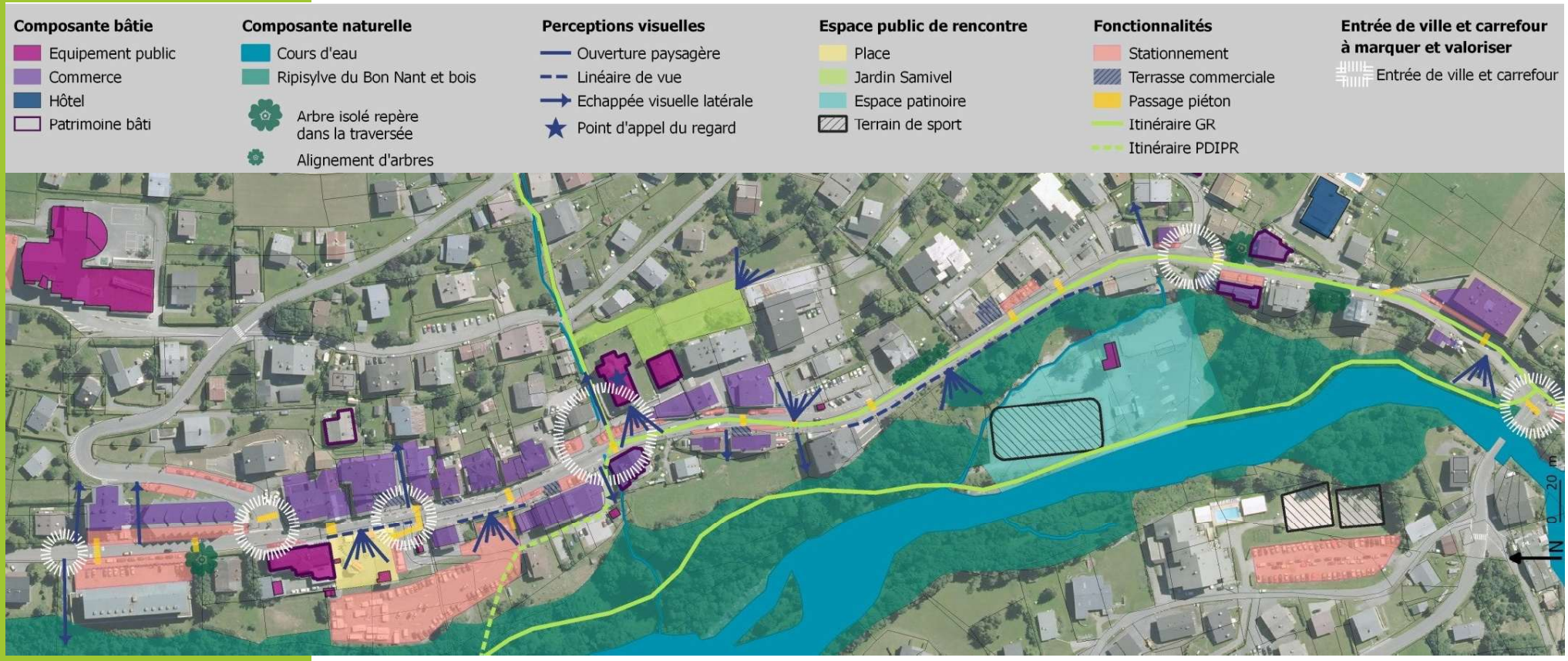

Objectifs

- **Requalifier le centre-village : ses espaces publics de rencontre, de circulations et de stationnements**
- **Améliorer son fonctionnement en redonnant de la place aux piétons**
- **Mettre en œuvre un projet qualitatif, global et cohérent sur l'ensemble de la traversée du centre-village**

Principes d'aménagement

Images de référence :

La Chapelle d'Abondance – Source CAUE 74

Cruseilles – Source Atelier UO

- Limiter l'emprise de la voie à 6m
- Réaliser des espaces piétonniers
  - continus, confortables, avec un traitement qualitatif (ex. : pierre, béton), de part et d'autre de la voie (lorsque cela est possible).
  - intégrant les terrasses et devantures commerciales.
- Aménager qualitativement la place du village, lieu d'échange, de rencontre et de partage au centre-village, en lien avec l'appel à projet.
- Aménager des traversées piétonnes ou plateaux traversant, qui
  - rythment la traversée,
  - affirment et sécurisent les parcours piétons (transversalités),
  - mettent en valeur certains lieux (église, place du village) ou intersections avec des chemins piétons (vers réserve naturelle, Via Montjoie…),
  - intègrent (le cas échéant) les arrêts de bus/navettes
- Qualifier les espaces de stationnement « minute » le long de la traversée (murets, d'îlots plantés…)

OAP Centre village

Principes d'aménagement

Repérage

- Equipement public
- Commerce
- Hôtel
- Patrimoine bâti
- Jardin Samivel
- Arrets de bus

Traversée du village

- Entrée à marquer et qualifier
- Rue (6m de large)
- Place du village à aménager
- Placette, carrefour, traversée à composer en affirmant la place du piéton (intégrer, le cas échéant, les arrêts de bus)
- Trottoir continu, confortable, qualitatif, intégrant, le cas échéant, les terrasses et stationnements minute
- Terrasses à intégrer aux espaces piétonniers
- Chemin à matérialiser et qualifier
- Chemin à rechercher
- Aménalioration de l'accès visuel et physique aux Loyers

Stationnements

- Stationnement à qualifier
- Projet en lien avec les travaux du Nant Armancette
- "Poche" de stationnement

Lien autres secteurs d'OAP

- Plane
- Patinoire

Déplacements doux hors centre-village

- Cheminement doux à matérialiser et qualifier
- Cheminement doux à créer
- Traversée piétonne à sécuriser et qualifier
- "Via Montjoie"
- Variante de la "Via Montjoie"

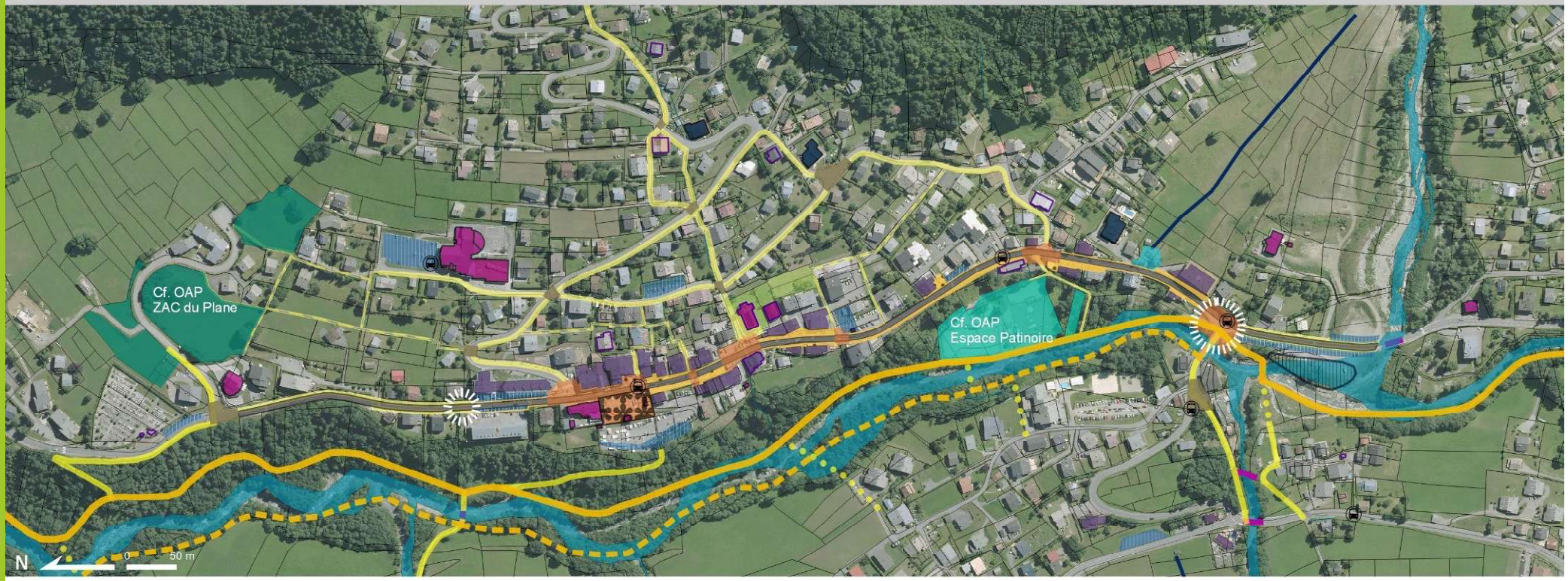

Sylvie Vallet - Sites & Paysages - Michèle Prax - Juin 2022 / Sources : Cadastre RGD - IGN Orthophoto - IGN BD Topo - PDIPR et GR

Principes d'aménagement

Planche 1/2

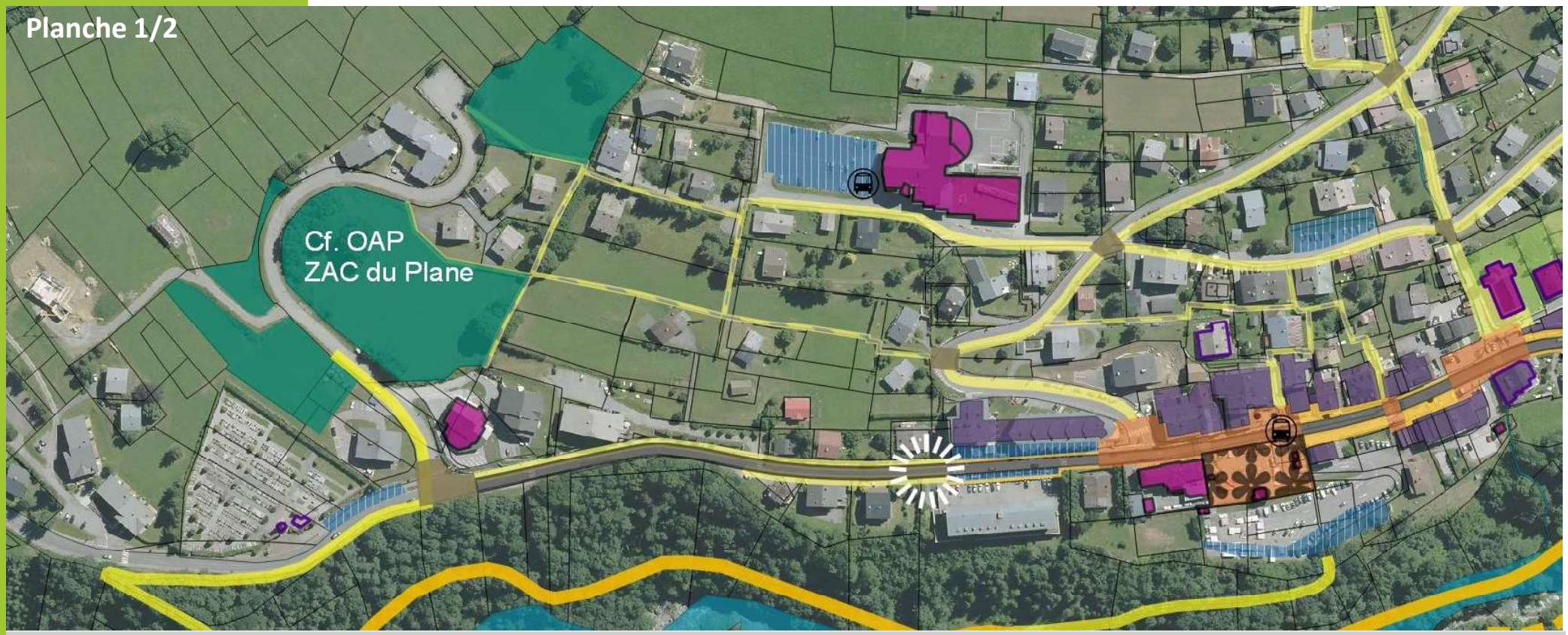

Repérage

- Equipement public
- Commerce
- Hôtel
- Patrimoine bâti
- Jardin Samivel
- Arrets de bus

Traversée du village

- Entrée à marquer et qualifier
- Rue (6m de large)
- Place du village à aménager
- Placette, carrefour, traversée à composer en affirmant la place du piéton (intégrer, le cas échéant, les arrêts de bus)
- Trottoir continu, confortable, qualitatif, intégrant, le cas échéant, les terrasses et stationnements minute
- Terrasses à intégrer aux espaces piétonniers
- Chemin à matérialiser et qualifier
- Chemin à rechercher
- Aménalioration de l'accès visuel et physique aux Loyers

Stationnements

- Stationnement à qualifier
- Projet en lien avec les travaux du Nant Armancette
- "Poche" de stationnement

Lien autres secteurs d'OAP

- Plane
- Patinoire

Déplacements doux hors centre-village

- Cheminement doux à matérialiser et qualifier
- Cheminement doux à créer
- Traversée piétonne à sécuriser et qualifier
- "Via Montjoie"
- Variante de la "Via Montjoie"

OAP Centre village

Principes d'aménagement

Planche 2/2

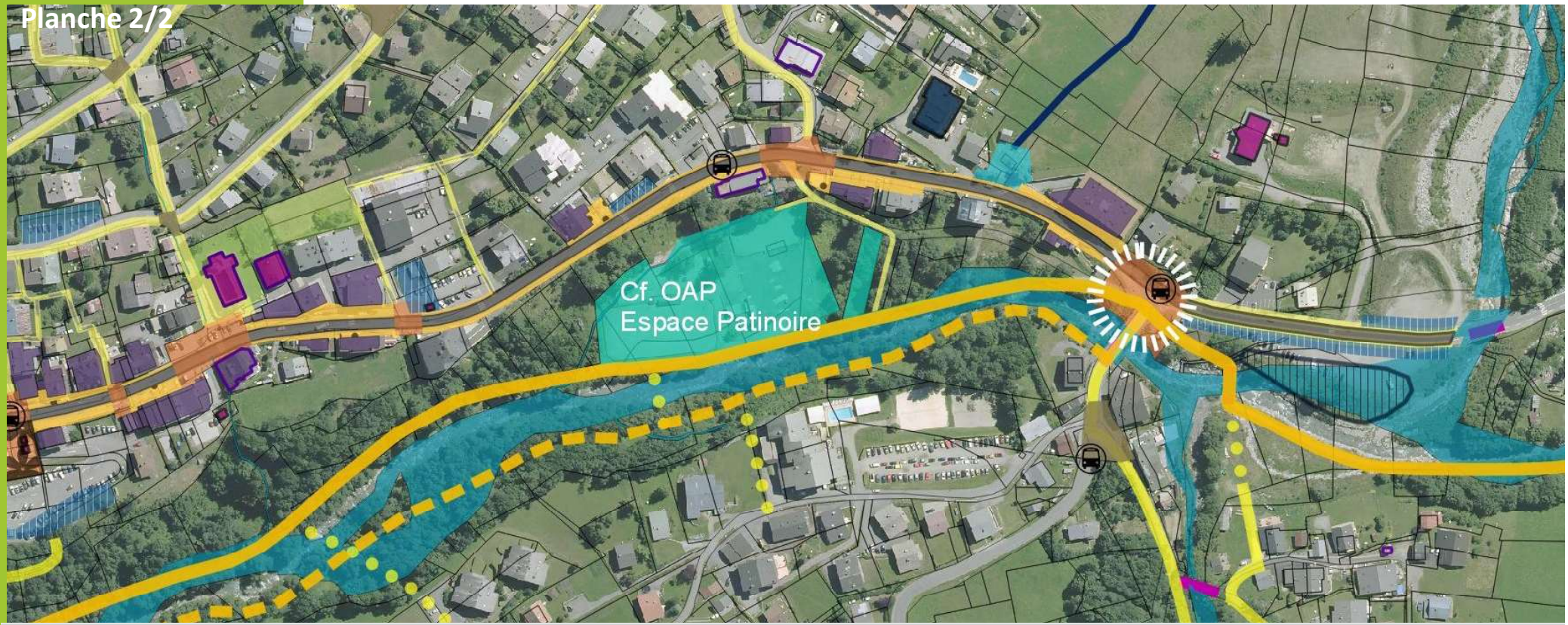

Repérage

- Equipement public
- Commerce
- Hôtel
- Patrimoine bâti
- Jardin Samivel
- Arrets de bus

Traversée du village

- Entrée à marquer et qualifier
- Rue (6m de large)
- Place du village à aménager
- Placette, carrefour, traversée à composer en affirmant la place du piéton (intégrer, le cas échéant, les arrêts de bus)
- Trottoir continu, confortable, qualitatif, intégrant, le cas échéant, les terrasses et stationnements minute
- Terrasses à intégrer aux espaces piétonniers
- Chemin à matérialiser et qualifier
- Chemin à rechercher
- Aménalioration de l'accès visuel et physique aux Loyers

Stationnements

- Stationnement à qualifier
- Projet en lien avec les travaux du Nant Armancette
- "Poche" de stationnement

Lien autres secteurs d'OAP

- Plane
- Patinoire

Déplacements doux hors centre-village

- Cheminement doux à matérialiser et qualifier
- Cheminement doux à créer
- Traversée piétonne à sécuriser et qualifier
- "Via Montjoie"
- Variante de la "Via Montjoie"

Estimation des aménagements

	Coût

Requalification de la traversée (hors création cheminements et qualification chemin d'accès à la réserve, comptabilisés dans l'OAP Cheminements doux):
- Voirie 6m,
- Revêtement qualitatif associant la pierre naturelle avec le béton, et dans une moindre mesure avec enrobé grenaillé :
  - Espaces piétonniers (trottoirs, terrasses),
  - Placettes traversantes,
  - Stationnement (de l'entrée à la sortie du centre village)
	2 150 000

Place du village : Revêtement qualitatif type pierre naturelle (dominant)	350 000
Etude, divers et imprévus (20%)	
Total	**3 000 000 €HT**